



Tulle, le 5 septembre

2022

CONCOURS « PLAISIR D'ECRIRE »
(Concours intitulé précédemment « Défense et illustration de la langue française »)

SESSION 2022-2023

MODALITES PRATIQUES

Le concours « Plaisir d'écrire » doit être un **espace de liberté**.

Liberté sur le fond d'abord :

- aucun thème n'est imposé : à côté des **thèmes nationaux** proposés, qui sont joints à cet envoi (CM : débat sur les éoliennes ; 6^e/5^e : un film qui vous a plu; 4^e/3^e : des parents exigeants ; lycées : la guerre est-elle une solution ?), et des « **dix mots de la Francophonie** » (liste publiée courant janvier), les **sujets libres** sont acceptés.

- le caractère des thèmes nationaux proposés, suffisamment large et général, ou les sujets libres font qu'aucun travail supplémentaire de recherches particulières n'est a priori obligatoire.

Liberté dans la forme ensuite, puisque chacun, à quelque niveau que ce soit, peut opter pour le mode d'expression qui lui convient le mieux :

- composition française
- rédaction d'une nouvelle
- écriture d'un poème
- création théâtrale (écriture et, éventuellement, présentation)
- autres...

Note importante : les **travaux présentés doivent être individuels**, toutefois ceux de **petits groupes** sont **acceptés** quand leur caractère le justifie (ex : créations théâtrales....).

UN SEUL IMPERATIF : SERVIR LA LANGUE FRANCAISE.

Consignes à respecter :

- **limiter le nombre** de travaux envoyés à **cinq par classe**.
- si possible, en raison de mots parfois difficiles à déchiffrer, envoyer de préférence des **textes en caractères d'imprimerie**.
- ne **pas** faire figurer d'**annotations** de l'**enseignant** sur la copie.
- ne **pas oublier** (ce qui arrive) de mentionner sur la copie, en lettres majuscules, le **nom** et le **prénom**, la **classe** et l'**école** ou l'**établissement** de l'auteur (des auteurs).
- envoyer les travaux en **deux exemplaires**, portant le **tampon** de l'**école** ou de l'**établissement**, à **Christiane PARTAUD, 13 Monange, 19160 SERANDON**.
- **date limite** pour poster les travaux : **vendredi 3 mars 2023**.



PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

Après un débat contradictoire sur les éoliennes dans ta classe, expose les différents arguments et précise quelle est ta position.

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés.

Les travaux, de deux pages au maximum, devront être réalisés en classe.
Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc, .jpg, .pdf), éventuellement manuscrits.
Le jury tiendra compte de la présentation de la copie.

PRIX DE POÉSIE

Ecris, en une page, un poème sur le thème de ton choix (forme fixe ou libre).

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques.
Sur une page de garde, jointe à la copie, ils porteront en majuscules d'imprimerie, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- ⇒ Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA, pour une sélection des lauréats départementaux. La transmission peut être effectuée par messagerie électronique ou par courrier postal.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national :
amopa.courriel@orange.fr 01 45 54 50 82.

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA.
Ces informations seront disponibles sur le site internet national (www.amopa.asso.fr) à partir d'octobre 2022.

DATE DE RETOUR DES COPIES :
Envoi des copies vendredi 3 mars dernier délai

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES
Christiane PARTAUD
13 Monage
19160 SERANDON
Courriel : chris.partaud@gmail.com

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles.
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2023.

